Commune de MONSTEROUX-MILIEU

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du Conseil Municipal du 16 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre

le 16 Juillet à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Denis MERLIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 Juillet 2024.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13 Présents :8 Votants : 8

<u>PRESENTS</u>: Denis MERLIN, Thierry MAUCHERAT, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Jacques CLECHET, Laurent GALLOT, Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.

<u>ABSENTS ET EXCUSES</u>: Aurélie COLAS, Anaïs GAGNEUR, Catherine PERRAT, Alexandra SERRE.

Valentine MAUCHERAT (arrivée à 19h15)

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h45, le quorum étant réuni.

ORDRE DU JOUR :

- ► Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération pour signature de l'avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière avec l'EPORA
- ▶ Délibération pour la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet,
- ▶ Délibération sur la modification du plafond de la Redevance d'Occupation du Domaine public « chantiers » par ENEDIS
- ► Questions orales

1. Modification de l'ordre du jour.

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Appel de l'AMI suite aux dégâts subis dans l'Oisans

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Mr Denis MERLIN donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 25 Juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

OBJET : APPEL DE L'AMI ET DU DEPARTEMENT SUITE AUX DEGATS SUBIS DANS LE MASSIF DE L'OISANS ET DES ECRINS DANS LA NUIT DU 20 AU 21 JUIN 2024 – DELIBERATION N°2024-25

Un courrier a été reçu du Département pour alimenter un fond de concours à destination des 3 communes touchées par les crues historiques des torrents du Vénéon et des Etançons. Il est proposé de contribuer de façon symbolique à hauteur de 250 €.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : DELIBERATION POUR SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE VEILLE ET DE STRATEGIE FONCIERE AVEC L'EPORA – DELIBERATION N°2024-26

EPORA a été sollicité pour l'achat du terrain POIZAT. L'achat est retardé car une étude géologique du terrain est nécessaire pour la vente. Par ailleurs EPORA doit acheter le terrain CARAZ pour la commune.

Ceci nécessite d'augmenter le potentiel de la convention et de monter l'enveloppe maximale de financement à 600 k€, possiblement majoré de 15%. En contrepartie la commune s'engage à acheter 50% de la propriété Gilibert avant le 30/12/2025 (soit 140 k€).

Il est proposé que la commune adopte l'avenant n°1 à la convention de veille et de stratégie foncière avec EPORA.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : DELIBERATION POUR LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – DELIBERATION N°2024-27

Le poste existant était à 20h et doit être transformé en un poste à 35 h pour permettre d'avoir les ressources suffisantes pour l'entretien de la commune.

Il est proposé de créer d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet au 1^{er} juillet 2024 et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 20h.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

OBJET : DELIBERATION SUR LA MODIFICATION DU PLAFOND DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC « CHANTIERS » PAR ENEDIS – DELIBERATION N°2024-28

Un décret du 18/08/2023 modifie le plafond de la redevance chantier qui passe de 10 à 20 % de la RODP classique.

Il est proposé d'augmenter la RODP chantiers à 48 €.

Mise aux voix

La proposition est adoptée à l'unanimité (8 voix).

2. Questions orales

Thierry

• Steven a besoin d'un coup de main pour positionner les tables de pique-nique : ce sera fait demain avec l'aide de Laurent V et de Pierre.

Max

- Les travaux d'adduction d'eau vont être repris sur la route de la Feyta.
- Il faut demander à CAPELLI d'acheter la parcelle 1678 (79 m²) en plus de la parcelle triangulaire issu de la 1679 (179 m²) dans le montant des 1000 €. CAPELLI ne peut prendre ce type de décision qu'une fois par an.

Pierre

- La liste de la CCI a été reçue : il y a 39 sociétés inscrites et implantées sur la commune. Il faut encore ajouter les artisans, puis la commission proposera de réunir toutes ces sociétés pour se faire connaître et pour comprendre leurs besoins.
- Communication : une page histoire du village est en préparation avec l'aide de Gaëlle.

Jacques C

• Les commissions PLUI sont toutes en journée, ce qui ne permet pas d'y participer.

Valentine

RAS.

Laurent V

- La journée du patrimoine a lieu en septembre. Gaëlle fera vivre l'église comme elle l'a fait l'an dernier.
- La clôture du stade est endommagée. Un devis a été établi et nous attendons le feu vert de l'assurance pour démarrer les travaux (300 € de franchise).
- L'AG du basket s'est tenue dernièrement et il a été demandé de remettre en état les terrains extérieurs de basket, de façon à ce qu'ils soient plats et exploitables pour le jeu. C'est une demande justifiée qui demande à être étudiée en détail. Les terrains pourraient être aussi déplacés pour exploiter les surfaces planes disponibles.

Laurent G

RAS

Jacques S

- Il faudrait envisager de remettre à l'endroit les panneaux d'entrée dans le village.
- Le dossier d'appel d'offre pour la vidéoprotection est prêt et doit être publié prochainement sur les affiches de Grenoble.

Denis

- M. le Sous-Préfet est venu pour discuter de la situation communale.
 - La commune a perdu 8% de sa population en 4 ans et nous attendons la mise en place du PLUI pour stabiliser la situation.
 - La commune bénéficie de beaucoup d'espace mais il ne nous est pas permis d'en bénéficier.

- Les recours des particuliers sont monnaies courantes dans les villes, mais il est important de poursuivre nos projets pour créer une offre de logement locatif sur la commune.
- Le projet de forage est un sujet sensible car les usages de l'eau sont protégés. Il faut se rapprocher du SIRRA et d'EBER pour savoir s'ils ont déjà des analyses 4 saisons disponibles et pour prendre conseil.
- Concernant l'entreprise DUGUA, la situation est complexe car le PC qui a été accepté n'a pas été compris par l'administration. Le délai de production des végétaux peut atteindre 10 ans et ne permet pas à l'entreprise de se développer sans exploitation commerciale.

Fin du conseil municipal à 20h15

Le Maire,

Denis MERLIN